

MELLEURES PRATIQUES POUR TÉLÉCHARGER UNE VIDÉO SUR YOUTUBE

FAIRE DES VIDÉOS POUR DÉFENDRE LES DROITS DE L'HOMME PEUT S'AVÉRER DANGEREUX: SOYEZ PRUDENTS, EFFICACES ET FAITES PREUVE D'ÉTHIQUE

Suivez ces étapes pour vous assurer que votre vidéo sur les droits de l'homme soit facilement trouvée par votre public cible et par les personnes qui pourraient l'utiliser pour des recherches, un travail de sensibilisation ou des reportages.

TITRE

Utilisez des titres courts et descriptifs. Indiquez la date et le lieu dans le titre. Utilisez des mots courants pour aider les autres à trouver votre vidéo, par exemple : Affrontements mortels lors d'une grève des ouvriers d'une usine de confection à Phnom Penh, Cambodge, 11.13.2013.

DESCRIPTION

Décrivez les événements avant, pendant et après la séquence mise en ligne en fournissant le contexte.

CONTENU EXPLICITE

Si votre vidéo contient des images choquantes, écrivez CONTENU EXPLICITE dans le titre et dans la description pour avertir les internautes que la vidéo pourrait les déranger.



ETIQUETTES

Indiquez toujours la date, l'heure, la ville et le lieu précis. Utilisez des mots qui décrivent le contenu tels que : spray au poivre, arrestation, tirs, manifestation.

ENREGISTREMENT

Les sites de vidéos tels que YouTube sont parfaits pour partager du matériel vidéo mais ne devraient pas être utilisés comme sauvegarde. Lorsque vous mettez des fichiers en ligne, des précieux éléments d'information se perdent et des sites comme YouTube peuvent supprimer vos vidéos. Effectuez des sauvegardes de vos fichiers originaux et de toute documentation écrite sur des disques durs externes et conservez-les en lieu sûr.

CRÉDIT

Si vous mettez en ligne une vidéo filmée ou téléchargée à l'origine sur un site web ou une autre chaîne YouTube, indiquez le lien vers la vidéo originale dans la zone de description afin que le propriétaire de la vidéo puisse être contacté et/ou crédité par les journalistes ou par les chercheurs en droits de l'homme.

CREATIVE COMMONS

Considérez la possibilité de choisir une licence Creative Commons afin que votre vidéo puisse être remixée, utilisée et/ou archivée par d'autres personnes.

SECURITÉ

Réfléchissez à deux fois avant de mettre votre vidéo en ligne si celle-ci peut mettre des personnes en danger en révélant leur identité ou l'endroit où elles se trouvent. Une fois en ligne, vous perdez le contrôle de la vidéo. Envisagez de prendre contact avec un groupe de conseil juridique bénévole si vous n'êtes pas sûr des implications en matière de sécurité ou des répercussions juridiques. La fonctionnalité de floutage des visages de YouTube permet aux personnes mettant des vidéos en ligne de dissimuler l'identité des personnes apparaissant dans la vidéo. Pour obtenir des instructions sur l'utilisation de l'application, consultez http://bit.ly/yt-faceblur.



THE HUMAN RIGHTS CHANEL

Une fois la vidéo sur YouTube, envisagez de la soumettre à la chaine The Human Rights Channel www.youtube.com/humanrights pour augmenter les chances qu'elle soit vue par des personnes qui peuvent faire avancer les choses. The Human Rights Channel collecte des vidéos relatives aux droits de l'homme dont le contenu est vérifié et soutient ceux qui se trouvent derrière la caméra. Il s'agit d'un projet de WITNESS, fonctionnant avec Storyful et hébergé sur YouTube. Pour soumettre votre vidéo à The Human Rights Channel, envoyez via Twitter le lien de votre vidéo sur YouTube à @ythumanrights ou rédigez un courrier électronique contenant le lien et les principales informations relatives à la vidéo à curator@witness.org. Si, pour des raisons de sécurité, vous ne pouvez pas publier votre vidéo sur votre chaîne YouTube, vous pouvez envoyer le fichier vidéo à curator@witness.org.







SOUVENEZ-VOUS

Mettre en ligne votre vidéo sur un site de distribution tel que YouTube (ou Facebook ou Vimeo) ne doit pas être considéré comme un archivage. Consultez le Guide to Archiving Videos pour obtenir plus d'informations sur la conservation des fichiers vidéo [http://archivequide.witness.org](http://archivequide.itness.org).